



## rester vivre en indonesie

Par **la royale**, le **17/09/2024** à **17:31**

bonjour

je vie en Indonesie a Bandung.je me suis marié avec une indonésienne en 2010. j'ai divorcé de mon epouse en 2020. Mon divorce a été prononcé en indonesie mais pas encore transmis en france . Je suis sans emploi, j'ai 2 enfants avec mon ex femme . Mes parents subviennent a mes besoins en m'envoyant tous les mois de l'argent . Apres réflexion, mon ex femme et moi voulons nous remarier en indonesie. Apparemment je ne peux pas me remarier en indonesie avec la meme personne tant que mon divorce français n'est pas prononcé? Voila ma question :

Puis je continuer a vivre en indonesie pour pouvoir rester près de mes enfants et de ma femme le temps que le divorce français soit prononcé ou dois je quitter obligatoirement le pays ?

Par **Marck.ESP**, le **17/09/2024** à **17:46**

Bonjour et bienvenue

Certes, en France, vous devez faire retranscrire le divorce, mais nous ne sommes pas spécialistes de la législation indonésienne et c'est ce qui importe le plus.  
Avez vous vu avec les autorités consulaires ?